

## INFO PRATIQUES

**La période de fermeture du lycée au public : du 13 juillet au soir au 25 août 2021 inclus**  
**(possibilité d'adresser un mél lors de la période de fermeture)**

**La date et les horaires de rentrée** ➤ Jeudi 2 septembre 2021 à 8h30 pour les internes,  
➤ Jeudi 2 septembre 2021 pour les autres élèves.  
**Des informations détaillées seront publiées sur le site**

### Manuels scolaires :

Les manuels scolaires seront distribués aux élèves par l'établissement à la rentrée.

### Transports scolaires

- A Saintes : BUSS 20 cours National Tél. 05 46 93 50 50 ou <https://www.buss-saintes.com>
- <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires/transports-scolaires-en-charente-maritime> ou Tel : 0800 73 01 46 (service gratuit) ou par mail à [transcol17@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:transcol17@nouvelle-aquitaine.fr)

La direction

\*\*\*\*\*

Année scolaire 2021-2022

## L'Association Sportive (A.S.) de l'établissement

### ***L'équipe EPS du lycée Bellevue a fait certains choix pédagogiques***

- Proposer l'activité natation de sauvetage,
- Proposer l'activité badminton,
- Proposer l'activité danse,
- Mettre en commun le matériel UNSS et EPS.

Ces activités, très prisées des élèves, imposent de grosses dépenses de déplacements (trajet en bus, location de la piscine, environ 6000 €/ an) et de fonctionnement (raquettes + volants + sonos = 2000 €). Ce qui nous laisse, pour le reste de l'année, une marge de manœuvre assez restreinte pour assurer les autres activités : volley, acrosport (500 €/tapis) etc ...

Depuis toujours, l'aide apportée par les parents, lors de l'inscription des élèves, nous permet non seulement de prêter le matériel (gratuité des raquettes, contrairement à d'autres établissements), de fonctionner plus confortablement avec un matériel de qualité mais également de subvenir aux déplacements et frais liés aux différentes activités.

Pour continuer à proposer à vos enfants cet enseignement de qualité, nous demandons à tous les élèves du lycée, une participation annuelle facultative de 5 Euros (***Chèque à l'ordre de l'Association sportive du lycée Bellevue***).

**Ps : cette participation financière ne dispense pas de l'inscription à l'association sportive qui est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire.**

L'équipe EPS

